



Compte rendu de la commission « Eau superficielle et milieux naturels» du 20/11/2009

Le vendredi 20 novembre 2009 à 10h, la commission « Eau superficielle et milieux naturels» du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie à la mairie de Mouroux, sous la direction de la Présidente de commission, Mme Elisabeth ESCUYER.

Etaient présents :

Date de la convocation : 29 octobre 2009

Mme Elisabeth ESCUYER, Présidente de la commission « eau superficielle et milieux naturels» -Maire de Mouroux-Représentante de l'association Nature Environnement 77 / **M. LENOIR Jacques / M. BILLARD Hervé**, Maire de Tréfols / **M. AVANZINI Serge**, Président de l'Association Agrée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de Crécy la Chapelle et représentant de la Fédération de Pêche de Seine et Marne/ **M. HENNEQUIN Roger et M. REGEASSE Pierre**, Président de l'Association Agrée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Flotteur Jouyssien et son représentant / **M. GARCHER René**, Adjoint au Maire d'Esblly / **M. LAVIRON**, Président de l'Association Agrée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de La Ferté Gaucher / **M. GUYON Christophe**, Représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) / **Mme MORATTELLI Christine**, Présidente du Comité Départemental de canoë-kayak de Seine et Marne/ **M. JAMET Serge et M. LILLEMANN Claude**, Représentants de la commune de Chauffry / **M. BOULLOT Alain et M. HUBERT Pierre**, Représentants de la commune de Beton-Bazoches / **M. STEINMANN Emmanuel**, Représentant de la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France / **M. HUBERT Denis et M. FLAMANT Geoffrey**, Représentants de la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER) de la Marne / **M. POT Jacques**, Représentant des Amis des Moulins d'Ile de France / **M. JACQUIER Daniel**, Maire de Le Gault Soigny / **Mme JOLLY Elise**, Représentante de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la forêt de la Marne / **Mme DE BELLEFON Monique**, Représentante de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne / **Mme RIBEYRE Anne**, Représentante de Marne Nature Environnement.

Absents excusés : / **M. DETCHEVERRY Pierre**, Représentant du Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne / **Mme MISSONIER Julie et M. PRUVOST-BOUVATTIER Manuel**, Représentants de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) d'Ile de France / **Mme HENNIAUX Emilie**, Animatrice du contrat global du canton de Charly / **M. LUCAS Ludovic**, animateur du contrat global de Condé en Brie / **M. DUNTZE Martin**, Représentant de la Fédération de Pêche de l'Aisne / **Mme PANNIER Isabelle**, Représentante de la chambre d'agriculture de la Marne. **Mme VERGNOL Marylène**, Représentante du Conseil Général 77-Direction milieux naturels / **Mme RAVET Anne-Marie**, Représentante du Syndicat d'Aménagement et d'Entretien du Grand Morin Aval / **Mme MAHE Caroline**, Représentante de la Direction Départementale de l'Equipeement et de l'Agriculture de Seine et Marne (DDEA 77).

Ordre du jour :

1. Présentation des modifications demandées lors de la commission du 2 juillet dernier
2. Présentation des parties « zones humides » et « secteur agricole »
3. Validation du questionnaire à l'attention des Présidents d'association de pêche
4. Validation des chapitres « eau superficielle » et « milieux naturels »

Suite à la présentation du diaporama concernant les modifications apportées aux chapitres « eaux superficielles » et « milieux naturels », les observations suivantes ont été faites :

- Concernant la pollution médicamenteuse, le développement des techniques d'analyses a permis de quantifier des molécules jusqu'alors indétectables. La présence de molécules médicamenteuses dans les cours d'eau ne provient pas uniquement des rejets de stations d'épuration mais également des élevages (médication animale). De plus certains phytosanitaires et/ou leurs produits de dégradation sont susceptibles d'induire des effets semblables à ceux de l'œstrogène, soit la féminisation des populations piscicoles.

- Dans le chapitre concernant la domanialité, il serait bon de rajouter que les propriétaires riverains ne doivent pas entraver la libre circulation des engins nautiques non motorisés.
- Concernant les points noirs à la pratique du canoë-kayak, il faut rajouter le barrage de Tigeaux. Une liste concernant les difficultés de la pratique du canoë kayak sur le Grand Morin aval sera bientôt fournie.
- Concernant la pollution chimique sur le Grand Morin, il est fait remarquer que les préconisations de rejets des effluents de l'entreprise STREL à Mouroux sont insuffisantes.

Suite à la présentation du diaporama concernant les zones humides, les observations suivantes ont été faites :

- Les études de délimitation des zones humides entreprises par la DIREN Ile de France et DREAL Champagne Ardenne devraient apparaître dans le rapport.
- Il est fait remarquer que de nombreuses zones humides se trouvent en milieux forestiers et qu'il est difficile d'en faire un inventaire.
- Les essences composant la ripisylve ont évolué ces dernières décennies, passant d'un peuplement majoritairement composé de saules à un peuplement majoritairement composé d'Aulnes, conséquence de l'entretien de la ripisylve.
- La frayère du marais à Crécy la Chapelle manque cruellement d'eau du fait des effets conjoints d'une faible pluviométrie et d'un abaissement de ligne d'eau due à la levée des vannes des ouvrages situées en amont.
- La préservation des marais de St Gond passe par une gestion équilibrée des niveaux d'eau. Il serait donc intéressant de mettre en place un maître d'œuvre pour gérer plus finement les vannages au niveau des marais. Une des solutions pour préserver d'avantage les marais serait de les classer en Zone Stratégique pour la Gestion de la ressource en Eau.

Les données concernant les chapitres « eau superficielle » et « milieux naturels » ont été validées.

Suite à la présentation du diaporama concernant l'activité agricole, les observations suivantes ont été faites :

- Les données concernant la répartition des élevages par communes ne prennent pas en compte l'effectif des élevages.
- La baisse du taux d'irrigation vient du fait que la culture de légumières est moins présente sur le territoire ces dernières années.
- Il a été précisé que les systèmes de drains, lorsqu'ils fonctionnent correctement, doivent laisser circuler l'air afin d'améliorer l'infiltration de l'eau
- Il a été souligné l'importance de mettre en place des contrats globaux sur l'eau pour préserver la ressource en eau.

Les modifications concernant le questionnaire à l'attention des présidents d'association de pêche sont les suivantes :

- Concernant l'évolution temporelle du nombre d'adhérents, il faut rajouter le laps de temps concerné, soit 10 ans.
- Rajouter une question concernant l'évolution temporelle des tranches d'âges des pêcheurs.
- Lorsqu'il s'agit d'une question « intuitive », rajouter « selon vous » en début de question.
- Rajouter la question suivante : Votre association serait-elle volontaire pour s'investir dans des travaux de réhabilitation du milieu (recharge granulométrique, restauration d'habitat, mise en place d'une gestion durable...) plutôt que de continuer à rempoissonner ?
- Concernant la question sur la ripisylve, remplacer les mots « forêts alluviales » par « ripisylve » et donner la définition du mot ripisylve.
- Concernant la question sur les espèces invasives, rajouter les termes « invasives ou indésirables » et lister les espèces concernées.
- Concernant la question sur la qualité de l'eau et les pollutions, il faut rajouter « réseaux d'eau pluviale » dans la liste des sources de pollutions.
- Concernant la question sur les problèmes relatifs à la pratique de la pêche, il faut rajouter « remblais en bordure de rivière » dans la liste non exhaustive de réponses proposées.

Une fois ces modifications faites, le questionnaire pourra être envoyé aux présidents d'association de pêche ainsi qu'à l'ONEMA et aux fédérations de pêche.